

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-98 du 26 avril 1980

portant nomination du Camarade BOS-
SOU Albert en qualité de Directeur
de l'Ecole Normale d'Instituteurs
du Zou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition
du Cabinet du Président de la République et la structure des
ministères, notamment son article 15 ;
- VU le décret N° 79-332 du 13 Décembre 1979 portant création,
organisation et fonctionnement des Ecoles Normales d'Institu-
teurs (E.N.I.) ;
- SUR proposition du Président du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 16 Avril 1980 ;

D E C R E T E

Article 1er - Le Camarade BOSSOU Albert est nommé Directeur de
l'Ecole Normale d'Instituteurs du Zou, en remplacement du Cama-
rade MIDEKIN Georges, appelé à d'autres fonctions.

.../...

Article 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 26 avril 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances

Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 8 CC du PRPB 4 CPC 6 ANR 6 SGG 4 SPD 2 MF 5
MEMGTP 5 autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT 1
ONEPI-Gde Chanc. 2 DB-DCR-Solde 6 Trésor 4 DI 4 UNB-FASJEP-BN 6
Intéressé. 1 ENI du ZOU 2 BCP 1 JORPB 1